

travaux imprévus. Il n'est guère possible de faire une estimation plus juste en matière de théâtre, reconnue pour être la plus difficile de toutes.

Le rapport de M. Terme, du 14 mars 1842, cité par M. Bellin, reproche au théâtre de M. Chenavard de ne pouvoir, malgré l'étendue de la salle, contenir que 1845 spectateurs. « Tout a été sacrifié, dit M. Terme, à la physionomie architecturale qui présente, il est vrai, de la grandeur et de l'élégance, mais qu'on n'a pas conciliées avec les convenances et les goûts du public. »

L'honorable magistrat ignorait sans doute qu'un programme avait été donné en 1826 à M. Chenavard, et que son plan ne fut accepté que parce qu'il en remplissait toutes les conditions. Ce programme exigeait deux rangs de loges particulières à l'italienne et outre cela 1800 places pour le public. L'architecte s'y est conformé et par conséquent est irréprochable sur ce point. Cette disposition était réclamée depuis longtemps; un grand nombre de familles riches et distinguées n'allaient pas au théâtre, disaient-elles, ne voulant pas être mêlées dans la foule des galeries publiques ni forcées à se trouver à l'ouverture des portes. En un mot, on ne voulait plus d'un théâtre PEUPLE, suivant l'expression dont on se servait alors.

Ces exigences, dont M. Bellin ne paraît tenir aucun compte, malgré qu'elles lui aient été signalées, rendaient la disposition de la salle d'une extrême difficulté. Pour la résoudre conformément aux règles de l'art, M. Chenavard fut obligé de placer ses deux rangs de loges en retraite sur la première galerie qui avançait elle-même sur le parterre. Ce dernier perdait beaucoup de place, étant assis tandis que celui de Soufflot était debout. La seconde galerie était placée sur le deuxième rang de loges. Tout cet ensemble formait un magnifique coup d'œil; seulement il est vrai que le premier rang seul de cette seconde galerie était comode, les autres par conséquent se garnissaient rarement de spectateurs, excepté en face de la scène. Ce défaut, si toutefois on peut l'appeler ainsi, puisqu'aucun des théâtres de la capitale n'en est exempt, venait des exigences auxquelles l'architecte avait été obligé de satisfaire sans qu'il y ait eu aucune impré-